

Recommandation

Désignation des professions reconnues sur le plan fédéral du social

Contexte

Lors du développement de nouvelles professions, la question d'une désignation appropriée se pose.

Une désignation de profession a en règle générale un lien étroit avec l'activité ou la fonction propres à la profession ainsi qu'avec son niveau.

Dans ce contexte, il convient de tenir compte des désignations des professions (du social) déjà existantes. En outre, la désignation de profession doit fonctionner dans les trois régions linguistiques principales.

Les désignations de profession doivent par conséquent satisfaire aux exigences suivantes:

- Non-ambigüité (en ce qui concerne l'activité/la fonction, par rapport aux autres professions (sociales))
- Compréhensibilité
- Correspondance avec types de désignation habituels pour autres professions (systématique de formation)
- Pertinence pour les 3 régions linguistiques principales

Analyse des désignations existantes de professions

Le tableau ci-après donne pour les différents niveaux de formation les désignations correspondant aux professions du social (dans les 3 langues). Sous le terme «Alternatives», il y a à chaque fois la présentation de la systématique/logique selon laquelle la désignation de profession se fait pour d'autres métiers.

Pour des raisons de simplification, le tableau ci-après présente uniquement les désignations au masculin.

Lorsqu'on parle de «désignation de profession autonome/propre», il s'agit d'une désignation qui existe et fonctionne sans les ajouts «assistant», «spécialiste», ou «expert».

	En Allemand	En Français	En Italien
AFP	Assistent Gesundheit und Soziales <i>Alternativen</i> ...-assistent ...praktiker ...angestellter ...arbeiter eigenständige Berufsbezeichnung	Aide en soins et accompagnement <i>Alternatives</i> ...-Assistant Praticien/ Assistant / Aide / ...-aide / Agent / Employé / Opérateur désignation de profession indépendante	Addetto alle cure sociosanitario <i>Alternativi</i> Assistente Addetto / Aiuto Operatore désignation de profession indépendante

CFC	<p>Fachmann Betreuung</p> <p>Alternativen Fachmann ... assistent eigenständige Berufsbezeichnung</p>	<p>Assistant socio-éducatif</p> <p>Alternatives Agent / Gestionnaire / Artisan / Assistant / Spécialiste / Assistant désignation de profession indépendante</p>	<p>Operatore socioassistenziale</p> <p>Alternativi Operatore / Impiegato / Artigiano / Gestore/ Specialista Assistente désignation de profession indépendante</p>
EP	<p>Fachmann Langzeitpflege und Betreuung</p> <p>Sozialbegleiter</p> <p>Migrationsfachmann</p> <p>Teamleiter in sozialen und sozialmedizinischen Institutionen</p> <p>Alternativen Fachmann ... Fach... Spezialist ... eigenständige Berufsbezeichnung</p>	<p>Assistant spécialisé en soins de longue durée et accompagnement</p> <p>Accompagnateur social</p> <p>Spécialiste de la migration</p> <p>Responsable d'équipe dans des institutions sociales et médico-sociales</p> <p>Alternatives Spécialiste / Agent (professionnel) ... désignation de profession + spécialisé Spécialiste ... désignation de profession indépendante</p>	<p>Assistente specializzato in cure di lungodegenza e assistenza</p> <p>Accompagnatore sociale</p> <p>Specialista della migrazione</p> <p>Capo equipe in istituzioni sociali e medico-sociali</p> <p>Alternativi Specialista / Agente (professionale) ... désignation de profession + specializzato Specialista ... désignation de profession indépendante</p>
ES	<p>Kindererzieher</p> <p>Sozialpädagoge</p> <p>Sozialpädagogischer Werkstattleiter</p> <p>Gemeindeganimator</p> <p>Alternativen Fachmann (für) ...</p> <p>...experte ...assistant eigenständige Berufsbezeichnung</p>	<p>Éducateur de l'enfance</p> <p>Educateur sociale</p> <p>Maître socioprofessionnel</p> <p>Animateur communautaire</p> <p>Alternatives Spécialiste (en ou pour) .../ Gestionnaire .../ désignation de profession</p> <p>Expert en ... Assistant en ... désignation de profession indépendante</p>	<p>Educatore dell'infanzia</p> <p>Educatore sociale</p> <p>Conduttore di laboratorio sociopedagogico</p> <p>Animatore di comunità</p> <p>Alternativi Specialista (in o per) ... / désignation de profession</p> <p>Esperto in ... Assistente ... désignation de profession indépendante</p>
EPS	<p>Arbeitsagoge</p>	<p>Accompagnant socioprofessionnelle</p>	<p>Accompagnatore socioprofessionale</p>

Spezialist für die Rehabilitation von sehbehinderten und blinden Menschen Blindenführhundeinstructor Institutionsleiter im sozialen und sozialmedizinischen Bereich Supervisor-Coach / Organisationsberater Alternativen Fach-Experte ...meister ...leiter eigenständige Berufsbezeichnung	Spécialiste en réadaptation de personnes malvoyantes et aveugles Instructeur de chiens-guides d'aveugles Directeur d'institutions sociale et médico-sociale Superviseur-Coach / Conseiller en organisation Alternatives Expert ... désignation de profession, maître ... Maître + désignation de profession Responsable / Chef / Directeur... désignation de profession indépendante	Specialista nella riabilitazione die persone ipovedenti e cieche Istruttore die cani guida per ciechi Direttore d'istituzione sociale e sociosanitario Supervisore-Coach / Consulente in organizzazione Alternativi Esperto ... désignation de profession, maestro Maestro + Berufsbezeichnung Responsabile / Chefe / Direttore ... désignation de profession indépendante
---	--	--

Synthèse / proposition pour futures désignations de professions

1. Formation professionnelle initiale sur deux ans

La désignation actuelle «aide (en soins et accompagnement)» est traduite comme suit: «Assistent» en allemand, «ajuto» en italien.

L'analyse montre cependant que ces termes sont également utilisés pour d'autres professions.

Une alternative serait soit une désignation de profession complètement autonome/proprie ou alors l'utilisation en F et I des termes «assistant/assistente», mais avec dans ce cas pour le français un problème de délimitation avec la profession d'assistant-e socio-éducatif-ve.

Une nouvelle désignation de profession n'est actuellement pas à l'ordre du jour; il n'y a donc pas de mesures à prendre.

2. Formation professionnelle initiale sur trois ans

La désignation actuelle «assistant» (socio-éducatif) est traduite comme suit: «Fachmann» en allemand, «assistente» en italien.

Ici également, l'analyse montre que ces termes sont également utilisés pour d'autres professions.

Comme alternative, il n'y aurait pratiquement que la recherche d'une désignation autonome/proprie de profession, qui ne serait pas facile à trouver.

Une nouvelle désignation de profession n'est actuellement pas à l'ordre du jour; ici non plus, pas de mesures à prendre.

3. Examens professionnels

Pour les professions du social à ce niveau, on opère soit avec des désignations autonomes/propres (accompagnateur social notamment), soit avec le terme de «spécialiste» (soins longue durée et accompagnement) ou alors avec un terme qui met

clairement en évidence la fonction (responsable d'équipe).

Il en est également ainsi pour d'autres professions (pour certaines professions, le terme «spécialiste» est utilisé en Français et en Italien déjà au niveau CFC).

Pour de futures désignations de professions au niveau examen professionnel, nous formulons la recommandation suivante:

- a. Si une fonction autonome/proprie est liée à la profession, il convient de rechercher une désignation autonome/proprie de profession.
- b. Si la «nouvelle» profession doit être considérée plutôt comme une spécialisation, on peut utiliser soit le terme «Fachmann» soit le terme «spécialiste» (dans les deux cas, avec un complément qui apporte une précision). Pour une uniformité aussi grande que possible et pour une bonne délimitation par rapport à «Fachmann Betreuung» (ASE), il convient de donner la préférence au terme «spécialiste».

4. Filières Ecoles supérieures (ES)

Toutes les professions ES sociales opèrent avec une désignation de profession autonome/proprie. Il est intéressant de constater que, pour d'autres professions, les désignations assistant ou expert sont parfois utilisées.

Actuellement, aucune nouvelle profession sociale ES n'est à l'ordre du jour.

Si, à l'avenir, une nouvelle profession devait venir s'ajouter à ce niveau, il est recommandé que, dans ce cas également, une désignation de profession autonome/proprie soit choisie, de manière analogue à ce qui existe.

5. Examens professionnels supérieurs

Les professions sociales de ce niveau opèrent soit avec une désignation de profession autonome/proprie (accompagnant socioprofessionnel, par exemple), ou avec le terme «spécialiste» (réadaptation de personnes malvoyantes et aveugles) ou encore avec une désignation qui met clairement en évidence la fonction (Directeur d'institutions sociale et médico-sociale). Dans le cas d'autres professions, on opère également avec des désignations de professions autonomes/propres ou avec les termes «maître» ou «expert (spécialisé)». Pour les fonctions dirigeantes, il existe en français et en italien différentes désignations.

Pour de futures désignations de professions au niveau examen professionnel supérieur, la recommandation suivante est formulée:

- a. Si une fonction autonome/proprie est liée à la profession, il convient de rechercher une désignation autonome/proprie de profession.
- b. Si la «nouvelle» profession doit être vue plutôt comme une activité d'expertise, il est possible d'opérer avec le terme «expert» (avec un complément qui apporte une précision). (Le terme «maître» n'est pas approprié dans les champs professionnels du social).

*Approuvé par le comité de SAVOIRSOCIAL le 17 septembre 2015, dans le sens d'une recommandation
Olten, SAVOIRSOCIAL; 22 octobre 2015, Karin Fehr*